



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 25 octobre 2017 à 19 h, après convocation légale

Etaient présents :

M. THOUVENIN J.-Marie	M. ZENNER Bernard	M. BARBE Jérôme	M. OCTAVE Henri
M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline	M. BAUR Denis	M. DI BARTOLOMEO R.
Mme FRIIO Marie-Rose	M. LORENTZ Maurice	M. SZUREK Michel	M. NOEL Guy
Mme ZYDEK Christine	M. LAVAULEE J.-Pierre	M. LEUBE Michel	M. VUILLEMARD Patrick
M. ANDRE René	M. BECKER Patrick	M. BOGUET Henri	Mme BRIER Marcelle
M. BROUILLET Laurent	M. CHRISTNACKER Daniel	M. FERRERO Marc	M. GANDECKI Claude
M. KLOP Jean	M. MIZZON Jean-Marie	M. PERLATI Daniel	Mme RENAUX Patricia
M. SAPIN Bruno	M. SCHREIBER Roger	M. WALTER Jean-Marie	M. GREINER Philippe
M. HEYERT Jean-Marc	M. HOLSENBURGER A.	M. JURCZAK Serge	Mme KHAMASSI Kheira
M. LAVAUT José	M. LEBOURG Gérald	M. MEDVES Jean-François	Mme SASSELLA Sylvie
Mme SPERANDIO F.	M. TARILLON Philippe	M. TOCZEK Jean-Paul	

Procurations :

M. PETERMANN Mathieu	a donné procuration à	M. BALCERZAK Roland
Mme CEDAT-VERGNE N.		M. LEUBE Michel
M. VOUIN Jean-Pierre		M. VUILLEMARD Patrick
M. DORVEAUX Lionel		M. SAPIN Bruno
M. LOUIS Jean-Charles		Mme RENAUX Patricia
M. SCHITZ Denis		M. FERRERO Marc
M. PERON Patrick		M. JURCZAK Serge
M. BOGUET Henri		Mme BRIER Marcelle (à partir du point 5)

Absents excusés :

M. LANGENFELD Guy	M. FRIJO Antoine	M. CINO Frédéric
M. HERGAT Michel		

Absents non excusés:

M. LATTWEIN Jean-François	Mme VENTOLINI F.	Mme FICARRA Béatrice
M. IORIO Antoine	M. WANNINGER J.-Marc	

Début de séance à 19h12 :

Membres en exercice : 59
Présents : 42
Procurations : 7
Absents : 10

Arrivée de M. HOLSENBURGER pendant le point 2.

A partir du point 2 :

Membres en exercice : 59
Présents : 43
Procurations : 7
Absents : 9

Départ de M. BOGUET au cours du point 5.

A partir du point 5 :

Membres en exercice : 59
Présents : 42
Procurations : 8
Absents : 9

Sortie de M. MIZZON au cours du point 7.

A partir du point 7 :

Membres en exercice : 59
Présents : 41
Procurations : 8
Absents : 10

Retour de M. MIZZON au cours du point 10.

A partir du point 10 et jusqu'à la fin de la séance :

Membres en exercice : 59
Présents : 42
Procurations : 8
Absents : 9

La séance est levée à 20h05.

Assistaient en outre :

Mme COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU
M. ANDRE Cédric, directeur Adjoint du SMiTU
M. VAUTRELLE Alexandre, juriste du SMiTU
M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU,
Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU
Mme BERNASSOLA Nathalie, chargée de mission Communication du SMiTU
Mme RAGNI Sandrine, secrétaire assistante du SMiTU
M. SCHMIDT Matthieu, assistant finances du SMiTU

POINT 2 – DELIBERATION N° 2017/70 – ELECTION DU PRESIDENT DU SMiTU THIONVILLE-FENSCH

Vu les articles L.5711-1 et suivants, L.5211-1 et L.2121-2 du CGCT ;

Vu l'article L.5211-9 du CGCT : « *A partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du président, les fonctions de président sont assurées par le doyen d'âge* » ;

Vu l'article L.2122-4 du CGCT : « *Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret* » ;

Vu l'article L.2122-7 du CGCT : « *Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu* » ;

Vu l'article L.2122-8 du CGCT : « *La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal* » (par renvoi des dispositions du code, cette disposition s'applique également au comité syndical) ;

Après que le doyen d'âge ait donné lecture des articles L.5711-1, L.5211-2, L.2122-4 (sauf alinéas 2, 3 et 4), L.2122-5, L.2122-8, et L.2122-10 (sauf alinéas 2 et 4), le Comité Syndical devra procéder à l'élection du Président conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT.

Le Comité Syndical est chargé d'élire le Président du SMiTU.

Un appel à candidatures est lancé par le doyen d'âge.

M. Roger SCHREIBER présente sa candidature au poste de Président du SMiTU.

Après en avoir délibéré, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Élection du Président du SMiTU Thionville Fensch
1^{er} tour de scrutin

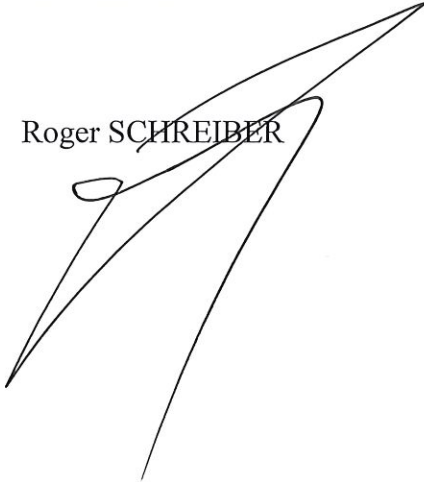
Nombre de délégués du Comité syndical	59
Nombre de votants (présents et procurations)	50
Nombre de bulletins dépouillés	50
Nombre de bulletins blancs ou nuls	15
Suffrages exprimés pour :	
M. SCHREIBER	32
M. BALCERZAK	2
M. BARBÉ	1
Majorité absolue des suffrages exprimés	26

M. Roger SCHREIBER a obtenu 32 voix.

M. Roger SCHREIBER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président du SMiTU Thionville-Fensch.

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 26 octobre 2017
Le Président

Roger SCHREIBER



PUBLIÉ-NOTIFIÉ
Le 26/10/17.....
Le Président du SMiTU